



Changement de nom de naissance

Par **Le Meur**, le **06/03/2008** à **21:12**

Bonjour,
Ma fille, 23 ans, souhaiterait changer de nom de naissance; est-ce possible? Quelle démarche doit-elle faire? Auprès de qui doit-elle s'adresser?
Merci de me répondre,
Cordialement,
M. Le Meur

Par **dubus**, le **07/03/2008** à **10:32**

chère madame , le changement de nom de naissance est une procédure très longue couteuse et aléatoire , les changement n'étant accordé que pour des raisons exceptionnelles nom ridicule ou impossible à porter (exemple s'appeler Hitler pourrait motiver une demande).
il doit y avoir moins d'une dizaine de changements de nom acceptés par an
Il vous faudra un avocat spécialisé en droit administratif
cordialement
Dubus